

Concours Maisons et Lieux Fleuris 2024

SHOL Comité Départemental Fleurissement <message@shol.org>

vendredi 8 décembre 2023 à 16:29 réception

À : mairielecharme@orange.fr

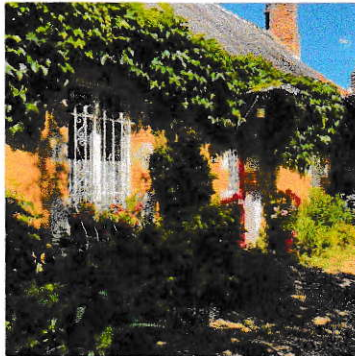
Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



DÉPARTEMENT DU LOIRET

CONCOURS DES PARTICULIERS MAISONS ET LIEUX FLEURIS

Information importante concernant l'organisation du concours communal 2024
ATTENTION: DATES DE JURY DE SECTEUR 2024 MODIFIÉES



Vous avez été très nombreux à assister à la remise des prix au Château de Chameroles le mardi 21 novembre 2023, du concours des particuliers, maisons et lieux fleuris ; le Département et la Société d'Horticulture d'Orléans s'en réjouissent fortement.

Au cours de cette manifestation, il vous a été annoncé que le passage des jurys de secteur s'effectuera en 2024, du 22 au 26 Avril, avec une date butoir au 2 Avril pour l'envoi des dossiers à l'issue de votre jury communal.

Ce sont les aléas climatiques d'été, avec leur cortège d'arrêtés préfectoraux en tout genre, suivant les bassins versants des territoires départementaux, qui font évoluer ce concours.

Avec un fleurissement de bisannuelles, des bulbeuses, de vivaces, d'arbustes à fleur, les amateurs de beaux jardins continueront de nous

démontrer leur talent, dans le respect de l'environnement et poursuivront de donner une belle image de votre village à laquelle vous êtes attachés.

*****En 2024 : Compte tenu du changement de saison , les candidats ayant obtenu un prix d'excellence après 2018 peuvent tous participer.**
La cérémonie des vœux approchant, ce sera le moment d'informer vos fleurisseurs.

Pour information, en lien ci-dessous, le visuel du nouvel imprimé 2024 qui sera à retourner au secrétariat de la SHOL à l'issue de votre jury communal.

Réf : 87 Nouvel imprimé 2024

SHOL/ Commission Départementale du Fleurissement
84 rue du Beuvron – 45160 OLIVET– Tél. 02 38 62 37 40
shol.fr - E-mail : message@shol.org

Fondée en 1830, déclarée en 1839 – Association reconnue d'utilité publique par décret du 6 juin 1885



**La SHOL
bénéficie du soutien
du Conseil Départemental**



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)